

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : **22.06.03**

Date de convocation : 30 août 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt deux

Le 6 septembre à 8 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean		X	
HUGON Christine		X	
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian		X	
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Madame Isabelle RECOULIN a été désignée secrétaire de séance.

**ÉLECTRIFICATION  
Enfouissement de réseaux – 2<sup>ème</sup> répartition 2022**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que dans le cadre des opérations d'enfouissement de réseaux, ces projets doivent être examinés, pour validation, par la commission technique du Syndicat.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**VALIDE** la liste ci-annexée des projets à réaliser ;

**DÉCIDE** de lancer ces travaux après accord des communes sur leur financement.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

La Secrétaire de séance  
Isabelle RECOULIN

Le Président  
Alain ASTRUC




Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.